



S.M.A.V.Lot 47

Syndicat Mixte Pour l'Aménagement de la Vallée du Lot en Lot et Garonne

Les Cotisations des adhérents 2023	<p>Thème 1 :</p> <p>Territoire de projets et de financements, animation générale des dispositifs de développement territorial</p> <p>1,00 €/habitant pour les communautés de communes. Le Conseil Départemental 47 donne la même somme que l'ensemble des communautés de communes regroupées.</p>	236 994 €
	<p>Thème 2 :</p> <p>Grand cycle de l'eau</p> <p>* GEMA : 4,00 €/habitant Bassin versant Lot * PI : 0.00 € /habitant du bassin versant du Lot * Assistance à maîtrise d'ouvrage GEMA : 0,50 €/habitant bassin versant concerné * Assistance Technique Maitrise d'ouvrage PI : 0.50€ /habitant du bassin versant concerné * Hors GEMAPI défini par l'article L211-7 du Code de l'Environnement (<i>items 3,4,6,7,9,10,11,12</i>) * Animation générale au titre du L211-7</p>	388 235 €
les subventions	Europe – État – Région – Agence de l'Eau – Département... <i>pour financer les projets votés chaque année.</i>	moyenne 70 %

